

## NOTE D'INFORMATION à l'attention des candidats de l'académie de Paris

**Objet : Concours communs de recrutement des personnels administratifs  
Académie de PARIS – session 2025.**

Pour la session 2025, le concours externe et le concours interne de recrutement des **secrétaires administratifs de classe normale** sont des **concours interministériels** organisés pour le compte des ministères et administrations suivants :

Concours Externe	Concours Interne
du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
du ministère chargé des affaires sociales	des ministères chargés des affaires sociales
du ministre chargé de l'agriculture	du ministre chargé de l'agriculture
du ministère des armées	
assistants d'administration de l'aviation civile	assistants d'administration de l'aviation civile
de la caisse des dépôts et consignations	de la caisse des dépôts et consignations
du ministère de la culture	du ministère de la culture
secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale)	secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale)
du ministère de l'économie et des finances	du ministère de l'économie et des finances
du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer	du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer
du ministère de la justice	du ministère de la justice

De même, le concours externe et le concours interne de recrutement des **adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe** sont des **concours interministériels** organisés pour le compte des ministères et institutions suivants :

Concours externe	Concours interne
du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile	du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile
	du ministère de la culture
adjoints administratifs des administrations de l'Etat au sein du ministère de la transition écologique (développement durable)	adjoints administratifs des administrations de l'Etat au sein du ministère de la transition écologique (développement durable)
de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
du ministère de la justice	du ministère de la justice



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lors de leur inscription au concours, les candidats classent, par ordre de préférence, la totalité des corps dans lesquels des postes sont offerts au recrutement. **Ce choix pourra être modifié dans les huit jours à compter du lendemain de la publication des résultats d'admissibilité.**

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plusieurs fois pour effectuer des vœux différents ; si tel est le cas, seule la dernière inscription sera prise en compte.

Les candidats pourront retrouver l'ordre de leurs vœux sur le document « récapitulatif d'inscription » disponible dans leur espace personnel Cyclades, rubrique « Mes documents ».

Pour les aider dans leur choix d'affectation, les candidats peuvent consulter le site :

<https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/>

ou la page internet de chacun des ministères ou administrations participant aux recrutements interministériels.

**Les nominations sont prononcées en fonction du rang de classement des lauréats et des vœux qu'ils auront émis.**

Les candidats inscrits sur liste complémentaire sont affectés, au fur et à mesure des besoins, dans l'ordre de mérite établi par le jury, sans que l'administration soit tenue de revenir sur les affectations déjà prononcées.

Les candidats déclarés **admissibles au concours de secrétaire administratif** auront les deux actions à mener la **N°1 et la N°2**

#### **Action N°1 :**

Ils devront télécharger, à compter du **lendemain de la publication des résultats d'admissibilité**, dans la rubrique « mes formulaires » de leur espace Cyclades **une fiche individuelle de renseignement (concours externe) ou un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne)**. Ils auront 8 jours à partir de la date de publication des résultats d'admissibilité pour la téléverser dûment complété dans leur espace Cyclades.

Sur la fiche demandée pour le concours externe, une photo du candidat devra y être ajoutée.

Les candidats **admissibles au concours d'adjoint administratif** n'auront que l'action **N°2** à mener :

#### **Action N°2 :**

Les candidats admissibles recevront **un courriel via l'application Cyclades accompagné d'un document de renseignements complémentaires de l'académie de Paris**. Ce courriel les informera de l'ouverture de la plateforme de dépôt DEXCO. Ils devront créer un compte d'accès (identifiant et réinitialisation du mot de passe) et déposer le document dûment **complété ainsi qu'un CV** dans leur espace individualisé. Un mode d'emploi de la plateforme DEXCO sera joint au courriel évoqué ci-dessus.

Ce document devra être complété et déposé **OBLIGATOIREMENT accompagné d'un CV** sur la plateforme **DEXCO** : <https://dexco.siec.education.fr>  
**AVANT** le début de l'épreuve orale d'admission.

**Ce document n'est pas destiné à modifier les vœux mais à affiner les choix pour chaque ministère ou administration.**



**UNIQUEMENT POUR LES SECRETAIRES ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE ADMISSIBLES**

**RAPPEL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES**

Les pièces justificatives obligatoires citées ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur, sont à déposer dans votre espace Cyclades à compter de la notification des résultats de l'admissibilité.

**Pour le concours externe** : En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Cette fiche est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

**Pour le concours interne et troisième concours** : En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. **Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

- Les candidats composeront en région parisienne. Seuls, les candidats, ayant une adresse en outre-mer, auront la possibilité de composer localement pour les épreuves écrites.
- Les épreuves orales pour l'ensemble des candidats auront lieu en région parisienne.
- Le calendrier des concours est disponible sur le site internet de la Maison des Examens.